



Association des résidents
du LAC DES PILES inc.



LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES

lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition printemps 2026

Mot du président

Par *Christian Carrier*, président

Avec le retour du printemps revoici le Pilier pour vous informer sur les différents dossiers qui ont retenu l'attention du conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles qui s'est réuni à quelques reprises au cours des derniers mois.

Dans cette édition, vous trouverez, entre autres, des articles concernant la gestion des bouées sur le lac, l'AGA 2025, la trésorerie de l'association, la présence de cormorans au lac, le renouvellement des cartes de membres de notre association, la pêche et quelques rappels utiles sur la navigation respectueuse et la protection de la qualité de l'eau du lac. Vous pouvez évidemment avoir encore plus d'information en consultant notre Guide du résident sur le site Web de l'Association.

Des membres du CA ont rencontré monsieur Marc Bélisle, le conseiller récemment élu dans notre district. Monsieur Bélisle s'est montré à l'écoute de nos préoccupations et plusieurs sujets importants pour les riverains ont été abordés comme l'hébergement touristique, le zonage et aussi la protection de la qualité de l'eau du lac, en particulier par une meilleure gestion du ruissellement. Un article du Pilier résume cette rencontre. Nous pourrions vous donner plus d'information concernant ces sujets lors de l'assemblée générale annuelle de l'association qui se tiendra le dimanche 12 juillet à 9h00 au 2800 du Parc. Des prix de présence seront distribués et un lunch sera servi après la réunion.

Les membres du CA exercent une vigie sur les différents dossiers qui préoccupent les riverains : gestion du niveau de l'eau, des fosses septiques, des bandes riveraines, des chemins et du ruissellement, de l'hébergement locatif, du zonage et bien sûr de la cohabitation harmonieuse sur et autour du lac. Nous intervenons au besoin auprès du conseil de ville lors des séances publiques ou auprès de notre conseiller. Nous vous représentons et défendons vos intérêts devant la Ville et les différents organismes qui gèrent notre milieu de vie.

Nous sollicitons donc votre soutien afin de pouvoir maintenir les services offerts aux membres de l'Association en devenant membres pour un montant de 50\$. Vous pouvez vous inscrire et payer facilement en ligne en plus de réduire ainsi le travail des bénévoles attirés au recrutement des membres. De plus, votre carte de membre vous donne droit à certains rabais exclusifs chez certains de nos commanditaires (voir les détails sur notre site Web).

Au plaisir de vous revoir bientôt. Passez un bel été.



Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « *J'aime* » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

Association des résidents du lac des Piles

Suivez-nous sur notre page Facebook où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le lac des Piles.



Association des résidents
du LAC DES PILES inc.

**ASSEMBLÉE
générale annuelle**

**DIMANCHE 12 JUILLET 2026
9 HEURES**

au 2800 du Parc
2800, chemin de Saint-Jean-des-Piles
comme l'an dernier

LA GESTION DES BOUÉES DE NAVIGATION

Par Claude Leclerc

Depuis de nombreuses années, la CA de l'association procédait à l'installation de petites bouées rouges, de bouées chandelles blanches et de feux clignotants aux endroits jugés dangereux en raison de la présence de hauts fonds. L'arrivée du code d'éthique de la Ville de Shawinigan a instauré des zones de navigation afin de permettre un usage harmonieux entre les différents amateurs de sports nautiques. Les bouées de 100 et 300 mètres de la rive sont apparues.

À ce moment, il a été convenu avec la Ville que l'installation et le retrait des bouées de hauts fonds se ferait au même moment que les bouées de navigation. Les employés de la Ville ont donc pris en main l'installation des bouées de navigation et des bouées de hauts fonds. Nous les remercions pour cette aide très appréciée au printemps et à l'automne de chaque année.

Au printemps 2025, les différentes bouées ont été installées plus tard que les années antérieures pour des raisons de logistique. Comme plusieurs plaisanciers mettent leur bateau à l'eau au début du mois de mai et que les bouées ont été installées au début du mois de juin, des navigateurs nous ont signalé des accrochages avec les hauts fonds qui ont occasionné des bris d'équipements parfois importants.

Nous avons demandé à la Ville de devancer l'installation des bouées afin d'éviter ces incidents malheureux. Nous recommandons toutefois aux plaisanciers qui mettent leur bateau à l'eau au tout début du mois de mai d'être vigilants et de naviguer au centre du lac en attendant que les bouées de hauts fonds soient installées. Les hauts fonds sont majoritairement présents près du rivage. Il est donc essentiel de ne pas longer les rives du lac avec votre embarcation moteur jusqu'à l'arrivée des bouées de hauts fonds.

LA PRÉSENCE DE CORMORANS AU LAC DES PILES

Par Stéphane Diamond

Nous observons depuis peu la présence de cormorans au lac des Piles, un oiseau aquatique désormais bien implanté au Québec. Leur arrivée est souvent le signe d'un lac en santé. Les cormorans se nourrissent principalement de poissons, mais ils privilégient surtout les espèces abondantes et faciles à capturer, généralement de petite taille et vivant près de la surface. La truite grise (touladi), qui évolue en profondeur dans des eaux froides, est très peu ciblée par ces oiseaux, ce qui limite leur impact sur cette espèce prisée.

Bien qu'un cormoran consomme quelques poissons par jour, il est important de remettre cela en perspective : dans un lac en équilibre, la reproduction naturelle des poissons compense largement cette prédation. À ce jour, dans la majorité des plans d'eau comparables, leur présence n'entraîne pas de diminution significative des populations de poissons sportifs. Comme toute espèce, une forte concentration localisée pourrait avoir des effets plus visibles, mais dans un contexte normal, les cormorans font simplement partie de l'écosystème et contribuent à son équilibre naturel.

Du côté des riverains, les bonnes pratiques demeurent simples : éviter de les nourrir, ne pas déranger leurs sites de repos et continuer de protéger la qualité de l'eau. Une cohabitation harmonieuse permet de préserver à la fois la richesse du lac et l'expérience des usagers.

C'EST LE TEMPS DE RENOUELER VOTRE ADHÉSION À VOTRE ASSOCIATION !

Par David Milette, responsable du comité recrutement

Chers riverains du lac des Piles,

L'hiver a été très long cette année, 5 mois sous la neige. Notre lac nous a tout de même gâté avec ses paysages magnifiques. Le printemps est enfin arrivé et annonce la venue de la saison estivale. Comme à chaque année, nous profitons de l'occasion pour vous inviter à devenir membre ou à renouveler votre carte de l'Association des résidents du lac des Piles.

L'Association des résidents du lac des Piles est une organisation bénévole dont la mission est de défendre et de promouvoir l'intérêt de ses membres en intervenant de manière à préserver l'environnement, la qualité de l'eau et la qualité de vie des personnes qui y habitent.

Le Conseil d'administration s'efforce d'être à l'écoute de ses membres. Il les représente auprès des divers interlocuteurs et instances municipales et régionales. Il fait le lien avec la ville dans plusieurs dossiers. Mentionnons

entre autres la gestion des bouées, des fosses septiques, de l'aménagement des bandes riveraines et de la qualité ainsi que du niveau de l'eau.

Notre lac est l'un des plus beaux au Québec et nous nous devons de le préserver. L'apport de chacun d'entre vous contribue à l'amélioration et la préservation de notre magnifique plan d'eau. L'association souhaite ainsi permettre à ses membres de participer activement à notre mission. L'AGA du 12 juillet prochain est une excellente occasion de venir vous informer du suivi des différents dossiers tout en venant fraterniser. De plus, des objets promotionnels seront distribués aux membres participants.

Nous vous rappelons qu'il est important de devenir membre de l'Association. Plus nous serons nombreux et plus nous serons représentatifs et en mesure de défendre les besoins et intérêts de chacun. Nous comptons donc sur nos anciens afin de sensibiliser les nouveaux riverains à l'importance de devenir membre.

Que vous soyez résident saisonnier ou annuel, cette association est la vôtre. Le lac est le vôtre. Plus nous serons de résidents à unir nos voix et plus nous formerons un groupe représentatif de la diversité des résidents du lac. Au plaisir de vous accueillir parmi nos membres.

Plaisir, détente, beau temps et bonne saison estivale à tous!

MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour faciliter le travail des bénévoles et recevoir par courriel un accusé de réception ainsi que votre carte de membre, veuillez-vous rendre sur le site web de l'association sous l'onglet « devenir membre ».

lacsdespiles.org/devenir-membre



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 EN BREF

Par **Claude Leclerc**, secrétaire de l'Association

L'Assemblée générale annuelle des résidents du Lac des Piles s'est tenue le 6 juillet 2025 au 2800 du Parc, Chemin de St-Jean des Piles. 27 membres et quelques conjoints-es se sont rassemblés en plus des 5 membres présents du CA 2024-2025 :

Christian Carrier, président
Claude Leclerc, secrétaire
Gaëtan Roy, trésorier
Jean-François Laforme, administrateur
Jocelyn Béland, administrateur
Absences motivées
David Milette, administrateur
Stéphane Diamond, administrateur

Voici un résumé de cette rencontre.

M. Christian Carrier a souhaité la bienvenue aux membres présents et présenté les principaux dossiers qui ont été traités par le CA au cours de l'année 2024-2025.

Retour sur la tempête Debby

Christian fait un résumé des principaux dommages causés aux infrastructures et à certaines résidences autour du Lac des Piles. La Ville a pris en charge la réparation des chemins publics mais les chemins privés sont laissés à la charge des résidents du secteur concerné. Certains travaux pourraient s'échelonner sur quelques années.

État de situation sur les dommages causés à la Baie Audy

La Baie Audy (près la Baie-Vincent) a été lourdement endommagée. Comme il s'agit d'un chemin privé, les résidents doivent réaliser les travaux à leurs frais. Des rencontres ont été tenues avec les autorités de la Ville afin d'explorer les moyens existants pour venir en aide aux propriétaires touchés.

Suivi des dossiers environnementaux

Le CA de l'Association souhaite obtenir davantage d'informations concernant les dossiers environnementaux. Des changements et réaffectations se sont produits aux services de l'environnement dans la dernière année. Nous allons reprendre contact avec les nouveaux gestionnaires afin d'assurer le suivi des dossiers suivants :

- Aménagement de la bande riveraine
- Conformité des fosses septiques
- Gestion des eaux de ruissellement
- Lavage des embarcations

Installation des bouées de navigation au printemps

Ce printemps, les bouées de signalisation sur le lac ont été installées tardivement. Plusieurs navigateurs ont fait part d'incidents reliés avec l'accrochage des hauts fonds. Nous allons demander à la Ville d'installer les bouées en mai cette année.

Règlement de zonage

Le CA de l'association a demandé à la Ville de revoir le règlement de zonage autour du lac afin de mieux protéger l'eau du lac ainsi que la flore et la faune si précieuses dans notre environnement.

Chalets locatifs

Plusieurs interventions ont été faites concernant la multiplication des chalets locatifs autour du lac. Pour le Lac des Piles, la Ville autorise l'implantation de ce type de commerce à condition de respecter une distance de 500 mètres entre deux établissements aux endroits où le rivage est en ligne droite. Dans les Baies, cette distance est réduite à 200 mètres. De plus, La Ville installe une affiche bien en vue au bord de la route aux endroits où les propriétaires d'un chalet font une demande de permis.

RACELS

Le regroupement des Associations de Lacs et de Cours d'eau de Shawinigan (RACELS) renferme plusieurs membres et notre association en fait partie. M. Christian Carrier nous représente au CA du RACELS. Les dossiers environnementaux y sont abordés de même que la réglementation sur les chalets locatifs et la réglementation sur les subventions pour l'entretien des chemins privés. La cohabitation harmonieuse et le partage des usages sur les plans d'eau y sont également discutés.

M. Gaëtan Roy nous présente les états financiers 2024-2025 de même que les prévisions budgétaires 2025-2026. Les documents sont présentés sur grand écran. Les documents sont accessibles aux membres sur demande.

M. Christian Carrier présente les priorités pour la prochaine année. Le développement des chalets locatifs, le zonage autour du Lac et la gestion du niveau de l'eau sont les sujets qui seront abordés avec les autorités de la Ville. Nous souhaitons également améliorer notre membership et développer nos relations avec les représentants du Camping de la Baie-Martin.

Élection des membres du CA 2025-2026

L'élection des membres du CA a permis de former le nouveau conseil d'administration 2025-2026.

Christian Carrier, président
Stéphane Diamond, vice-président
Gaëtan Roy, trésorier
Claude Leclerc, secrétaire
Jean-François Laforme, administrateur
Jocelyn Béland, administrateur
David Milette, administrateur

À la période de questions, quelques sujets ont été débattus.

Présence de quais abandonnés sur la rive de la grande île :

Un membre demande s'il est permis d'accrocher des quais sur la rive de l'île en automne afin de les remiser. Malheureusement, certains quais tombent en ruine et les propriétaires les abandonnent tout simplement. Ces gestes d'incivilité occasionnent la multiplication de débris flottants au printemps. Cela représente un danger réel pour les plaisanciers. Il est donc demandé aux riverains de cesser cette pratique.

Vidange des fosses septiques

Il semble que différents tarifs soient appliqués sur le compte de taxes selon la dimension de la fosse septique et la fréquence des vidanges. Nous tenterons d'obtenir des informations plus précises sur la grille de tarification en vigueur.

Présence de roulotte habitées autour du Lac des Piles

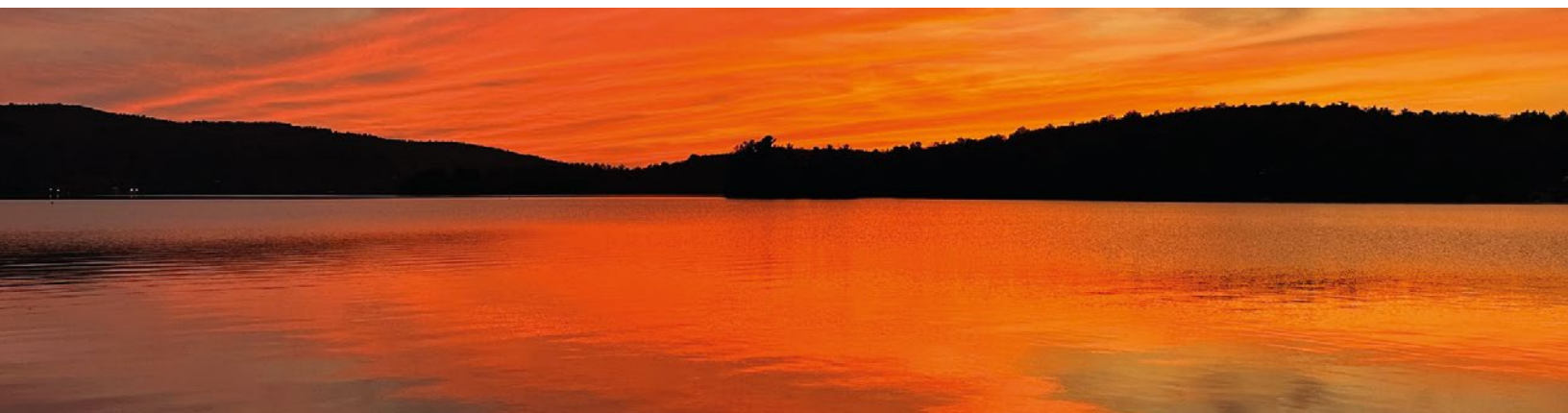
Des membres se questionnent sur la légalité de la présence de roulotte habitables autour du Lac. Est-ce que ces aménagements sont tolérés par la Ville? Est-ce que les installations septiques sont conformes? Des vérifications seront faites par le CA.

Membership

Une intervention est faite sur le membership de notre Association. On peut compter environ 300 chalets autour du Lac et seulement 126 membres de l'Association. Peut-on trouver des moyens pour intéresser davantage de riverains à devenir membres et à participer activement aux orientations prises par l'assemblée générale de notre Association. Le CA va se pencher sur cette question.

Fin de la rencontre

L'assemblée générale s'est terminée à 11h15, suivie d'un dîner hot-dog offert aux membres présents. De plus, des chandails et des casquettes à l'effigie de l'Association sont remis aux membres présents. Merci à tous et à toutes pour votre présence et votre participation à cette AGA 2025.



TrakMaps Disponible pour **GPS**

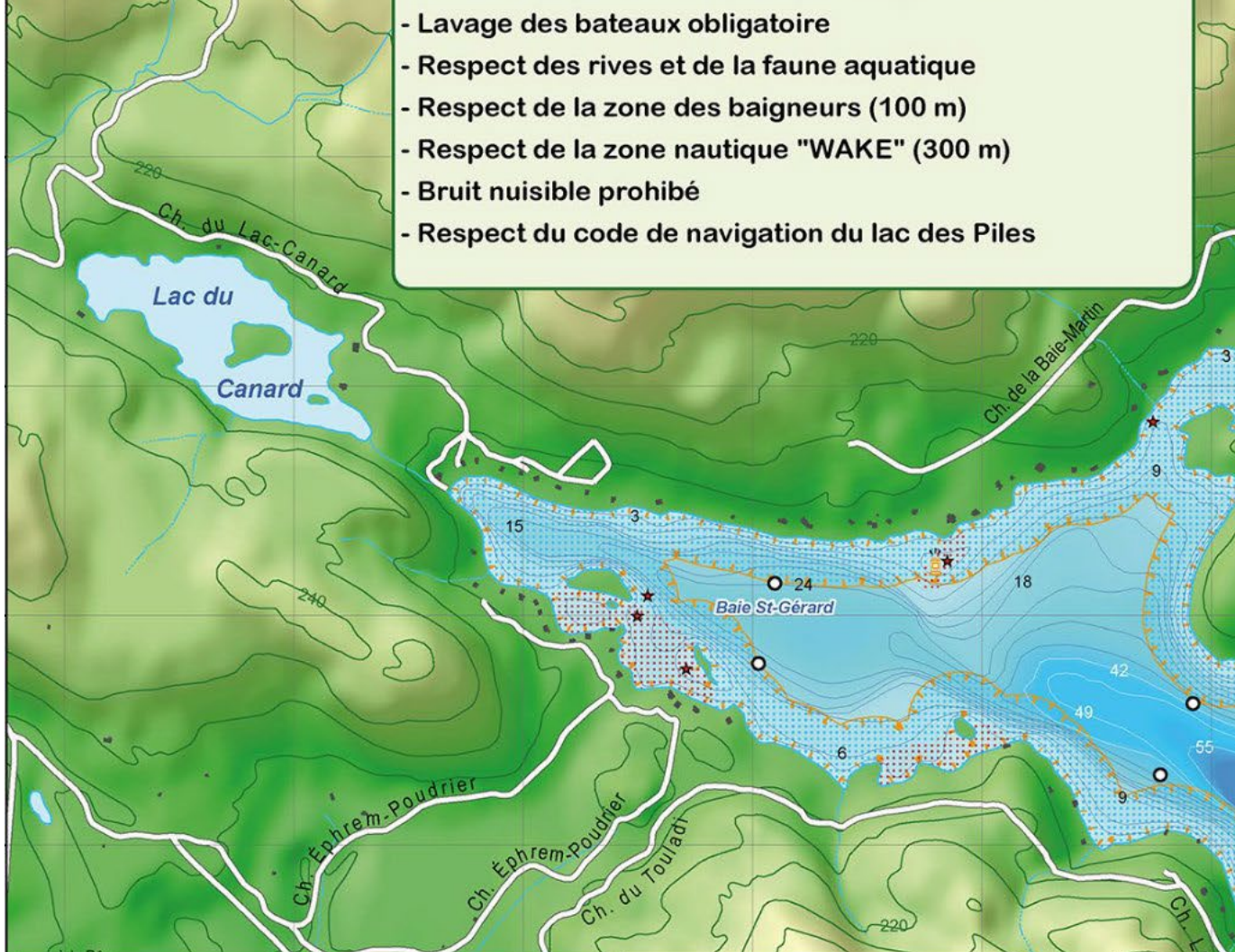
Lac des Piles Québec

Cartes imprimées - Cartes numériques pour GPS 1 877 861-8725
Marine - Topographie - Sentiers - Chasse www.TrakMaps.com



Guide de bonnes pratiques

- Fosse septique conforme
- Bande de protection riveraine de 15 mètres
- Entretien de la végétation permettant l'accès au lac
 - Pente < 30% = 5 mètres de large maximum
 - Pente > 30% = 1,2 mètres de large maximum ou escalier
- Produits biodégradables sans phosphate
- Évitez l'utilisation d'herbicides et de pesticides
- Lavage des bateaux obligatoire
- Respect des rives et de la faune aquatique
- Respect de la zone des baigneurs (100 m)
- Respect de la zone nautique "WAKE" (300 m)
- Bruit nuisible prohibé
- Respect du code de navigation du lac des Piles



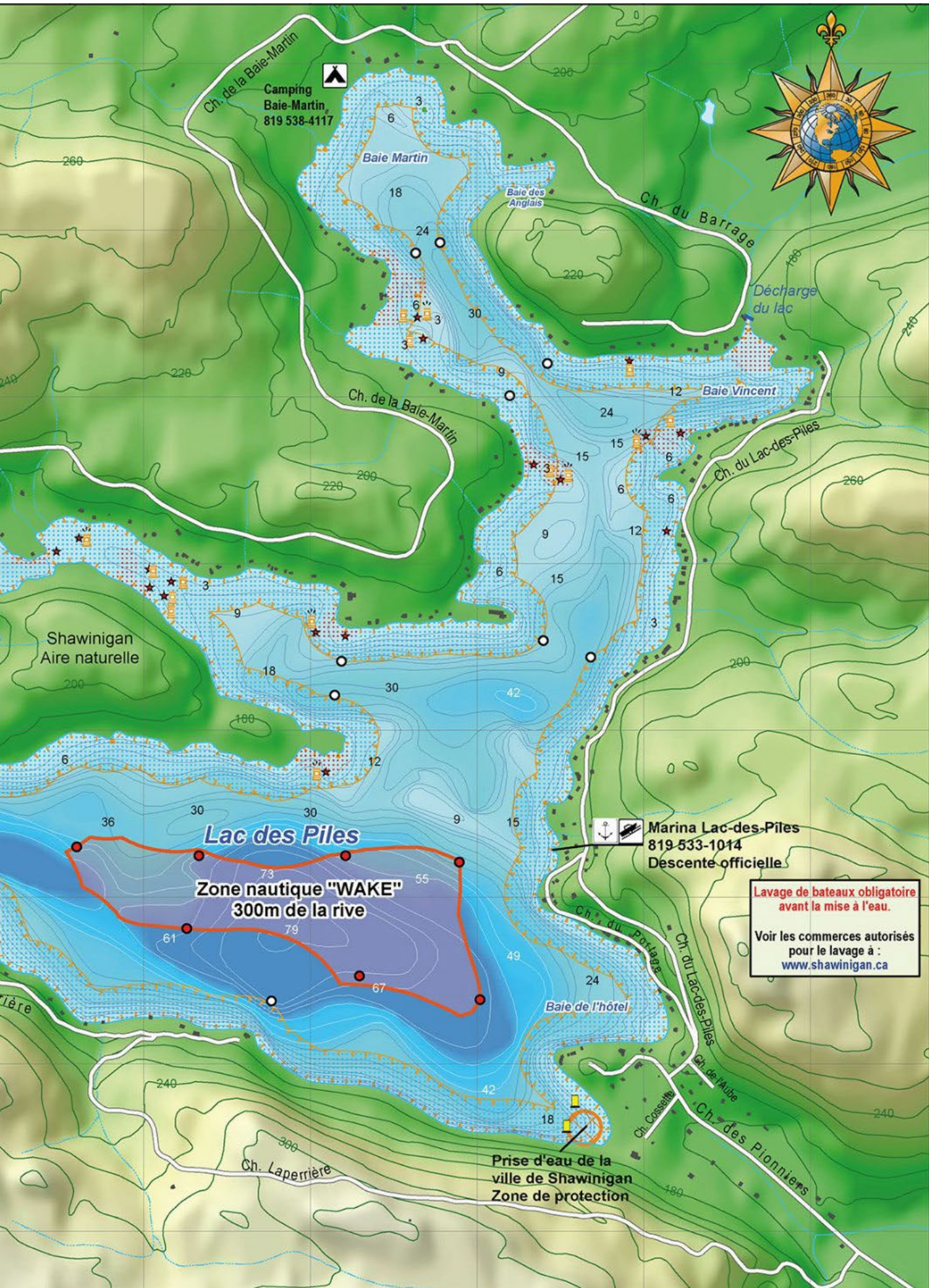
● Bouée sphérique (Ballon) Zone de WAKE 300 m	▲ Camping
○ Bouée sphérique (Ballon) Zone sans vague 0-100 m	⬇ Marina
☼ Bouée lumineuse Roche et haut fond	☞ Mise à l'eau
📌 Bouée signalant Roche et haut fond	★ Roche
🛡 Bouée zone de protection de la prise d'eau de la ville	🔴 Zone de haut fond
🌊 Zone de protection 100 m	🔲 Zone de restriction Prise d'eau de Shawinigan Pas de vagues 10 km/h maximum
🔴 Zone nautique "WAKE" 300 m	

Profondeur
79 m / 260 pi

Élévation et profondeur en mètres

0 100 200 400 Mètres
UTM NAD 83, Zone 18

Zone de protection, prise d'eau ville de Shawinigan
50 mètres
Pas de vagues
Pas d'embarcations à essence



Lavage de bateaux obligatoire avant la mise à l'eau.

Voir les commerces autorisés pour le lavage à : www.shawinigan.ca

MOT DU TRÉSORIER

Bonjour à tous,

Nous voici à la fin de notre exercice financier de 2025-2026 (31 mars 2026).

Bénéfice net

En cette année nous dégageons un bénéfice net de 2 723 \$ dont 522 \$ attribués aux projets spéciaux. Ce bénéfice est en diminution de (4 346) \$ sur l'an dernier.

Produits

Du côté produits (revenus) nous terminons avec 11 824 \$ donc une diminution de (2 846) \$ sur l'an dernier. Cette diminution vient principalement des dons. Notre niveau de membre se situe à 115 membres.

Charges

Les charges (dépenses) ont totalisé 9 102 \$ ce qui représente une augmentation de 1 499 \$ sur l'an dernier. L'augmentation provient principalement des impressions de panneaux que nous avons installés aux entrées principales du lac.

Situation financière

Notre situation financière se porte bien présentant des surplus accumulés de 41 643 \$ ce qui représente la totalité de nos actifs en caisse.

Le détail de chacun de ces éléments vous sera présenté lors de notre assemblée générale.

Au plaisir de vous voir à ce moment.

Par **Gaëtan Roy**, trésorier

LE COIN DU PÊCHEUR

Par *Jocelyn Béland*

Bonjour tout le monde,

Et re-bienvenue dans le coin du pêcheur. Aujourd'hui, j'ai le goût de vous parler d'environnement : celui qu'on a juste à côté de nous, au quotidien.

Enjeux de protection du bassin versant

Quand on parle du lac des Piles, on pense souvent à notre coin de vacances, à la détente. Mais est-ce qu'on pense à nos gestes de tous les jours? Dans l'ombre, il y a tout le bassin versant — les affluents, les milieux humides, les terrains forestiers — qui alimente le lac et qui influence directement la qualité de l'eau. Protéger ce bassin versant, c'est aussi protéger la truite grise et, plus largement, toute la biodiversité du secteur.

Ce qui m'inquiète, c'est que des gestes qui ont l'air banals — une nouvelle construction, un fossé, un simple chemin forestier — peuvent avoir de gros impacts si ce n'est pas pensé et encadré comme il faut. Pas besoin d'être biologiste pour le voir : après certains travaux, le drainage change, puis des sédiments finissent par se faire entraîner vers le lac. Et ça, on le paie tous, tôt ou tard.

Actions pour préserver l'écosystème

Mieux contrôler le ruissellement et l'érosion : c'est souvent là que ça commence. Des bandes riveraines bien végétalisées et une gestion durable des sols, ça peut avoir l'air technique, mais au fond, c'est simple : limiter ce qui se rend dans l'eau (sédiments, polluants). Je sais que la Ville avait mis beaucoup d'énergie là-dessus, et j'espère qu'on va continuer à pousser dans cette direction.

Le rôle de la communauté

Au bout du compte, la santé du lac des Piles ne tient pas à un seul règlement ni à une seule décision : ça prend un effort collectif. Nos gestes comptent — respecter les rives, signaler ce qui nous inquiète — parce que bien souvent, la protection commence comme ça : entre voisins, entre pêcheurs, entre gens qui tiennent au lac.

En conclusion

Pour moi, la présence de truites grises demeure un excellent indicateur de la qualité de l'eau du lac des Piles. Quand on protège son habitat, on protège aussi tout ce qui fait sa richesse. Restons vigilants et misons sur des pratiques durables : c'est notre meilleure façon de préserver ce patrimoine naturel pour les générations futures.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison de pêche.

Rappel utile pour la pêche à la truite grise : autorisée du 1^{er} juillet au 13 septembre 2026. Limite : deux touladis au total. Pour être conservés, ils doivent mesurer 45 cm et plus.

Au plaisir, Jocelyn

Navigation respectueuse des règles pour un bonne cohabitation des usagers

Nous joignons à cette édition un dépliant qui résume les bonnes pratiques qui favorisent une meilleure cohabitation et un bon voisinage pour tous les résidents. Ce document explique, entre autres, les différentes zones délimitées par les bouées pour que tous les résidents puissent profiter du lac en y pratiquant diverses activités nautiques. Rappelons que la zone de 0 à 30 mètres de la rive devrait être réservée aux baigneurs. La zone de 0 à 100 mètres est dite sans vague et on devrait y circuler à moins de 10 km/h (6 mi/h). Enfin la zone située à plus de 300 mètres de la rive est le seul endroit où les activités nautiques générant des vagues surdimensionnées peuvent être pratiquées et l'horaire est limité la fin de semaine entre 10h et 18h le samedi et 13 h et 21 h le dimanche.

Nous espérons que le respect de ces règles par tous les résidents et les visiteurs contribuera à améliorer la qualité de vie autour de notre lac.

Lavage obligatoire des embarcations avant la mise à l'eau

Au Québec, plusieurs espèces aquatiques envahissantes (EEE) sont présentes comme le myriophylle à épi, le gobie à taches noires, le cladocère épineux. Etc. Les EEE sont introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu naturel et peuvent y causer des dommages importants en débalançant tout l'écosystème. Heureusement, il n'y a pas de problème significatif d'EEE au lac des Piles jusqu'à présent. Pour prévenir l'arrivée des EEE dans notre lac, il est donc très important de procéder au lavage de toutes les embarcations qui sont mise à l'eau, en particulier si elles ont été utilisées sur un autre cours d'eau quel qu'il soit.

Vous trouverez dans les pages suivantes un visuel du dépliant du site de la Ville de Shawinigan qui mentionne les postes de lavage certifiés.



Certificat de lavage des bateaux pour les visiteurs au lac des Piles

Par *Gaëtan Roy*

Les plaisanciers qui désirent mettre leur bateau à l'eau au Lac des Piles doivent obligatoirement faire laver leur embarcation au préalable. Le détenteur de l'embarcation doit pouvoir présenter son certificat de lavage sur demande à tout moment lorsqu'il désire la mettre à l'eau et lorsqu'il navigue. Le certificat, qui est valide pour une durée de 48 heures, est renouvelable si l'embarcation ne quitte pas le plan d'eau. Les frais de lavage seront à la charge du détenteur.

Postes de lavage certifiés

La Ville assure un partenariat avec des postes de lavage de bateaux. Les opérateurs de ces postes ont la responsabilité d'assurer le respect des bonnes pratiques en matière de lavage de bateau. Les citoyens sont invités à communiquer directement avec eux pour tout renseignement à propos des horaires d'ouverture et des coûts de lavage.

Marina de Grand-Mère

99, avenue Chahoon
819 531-8722

Maximum Location

2850, rue des Apprentis
1 877 538-8899

Shawinigan Marine inc.

521, chemin de Saint-Gérard
819 539-5314

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) PEUVENT ÊTRE INTRODUITES DE PLUSIEURS MANIÈRES :

- Les plaisanciers : bateaux, chaloupes, canots, kayaks, moto marines, etc.;
- Les pêcheurs et les chasseurs: bateaux, équipements de pêche et de chasse, seaux d'appâts, etc.;
- Les marchés de l'aquariophilie et de l'horticulture;
- Les hydravions;
- Les plongeurs.

QUELS SONT LES IMPACTS DES EEE ?

Les EEE causent d'énormes dommages, tant environnementaux qu'économiques, tels que :

- Obstruction des prises d'eau potable;
- Diminution de la valeur des propriétés riveraines;
- Bris sur les embarcations, leurs moteurs, ainsi que sur l'équipement de pêche et de chasse;
- Rétrécissement des voies de navigation et diminution de l'usage des plans d'eau par les usagers.

RÈGLEMENT

SH-1, titre 10.10, section II

Depuis le 1^{er} mai 2019, il est obligatoire de faire laver Toutes les embarcations motorisées ou non motorisées avant leur mise à l'eau au lac des Piles.

Les détenteurs doivent ainsi faire laver leur embarcation dans un poste de lavage certifié par la Ville de Shawinigan et être en possession d'une attestation de lavage valide pour cette embarcation.

Embarcations assujetties au règlement : toute embarcation, motorisée ou non, tels les canots, les chaloupes, les motomarines, les pédalos, les barges, les pontons, les voiliers, les yachts, y compris les remorques qui servent à transporter ces objets.

*Infractions possibles d'une amende
De 100 \$ à 500 \$*



SERVICE AUX CITOYEN

819 536-7200

information@shawinigan.ca

www.shawinigan.ca/lavagebateaux

CERTIFICAT DE LAVAGE

- Pour les visiteurs au lac des Piles;
- Émis par un poste de lavage certifié par la Ville;
- Valide 48 heures - renouvelable si l'embarcation ne quitte pas le plan d'eau.

CERTIFICAT D'USAGER

- Pour les résidents du bassin versant du lac des Piles, les propriétaires et les locataires des propriétés riveraines du lac des Piles;
- Renouvelable annuellement;
- Vignette apposée sur le côté gauche avant de l'embarcation;
- Lavage obligatoire dans un poste certifié par la Ville à la suite de tout séjour sur un autre plan d'eau.

Pour plus d'information

www.shawinigan.ca/lavagebateaux

5 ÉTAPES À RESPECTER POUR LES POSTES DE LAVAGE

1. INSPECTER l'embarcation, la remorque et l'équipement;
2. RETIRER la boue, les plantes aquatiques, les débris Visibles et les jeter à la poubelle;
3. VIDER l'eau du vivier, de la glacière, de la cale, etc.;
4. LAYER à la pression;
5. RÉPÉTER avant chaque mise à l'eau.



EMBARCATIONS AU LAC DES PILES

LAVAGE OBLIGATOIRE



POSTES DE LAVAGE CERTIFIÉS

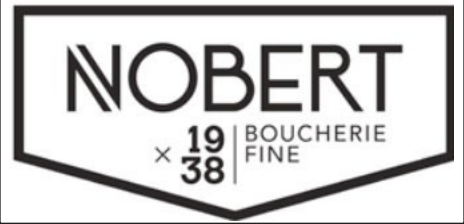
Consultez le www.shawinigan.ca/lavagebateaux pour connaître les postes de lavage certifiés par la Ville et obtenir leurs coordonnées.

POURQUOI FAIRE LAYER SON EMBARCATION ?

Le lavage des embarcations permet de prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) au lac des Piles.

Les EEE sont introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu naturel, de façon accidentelle ou intentionnelle, par le biais de différentes activités humaines. Au Québec, plusieurs espèces aquatiques envahissantes sont présentes (myriophylle à épi, gobie à taches noires, cladocère épineux, etc.)

MERCI À NOS COMMANDITAIRES !



ÉQUIPE HALLÉ-LAROCHE

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Émilie Hallé, Courtier immobilier résidentiel

Serge Laroche, Courtier immobilier

RE/MAX DE FRANCHEVILLE
Agence Immobilière
819.537.5000

VILLE DE SHAWINIGAN

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville CP 400
Shawinigan Qc G9N 6V3
Téléphone : 819 536-7200
www.shawinigan.ca

vincent auto
depuis 1924

Patrick Ladouceur

5401, 35^e Rue Grand-Mère, Gc G9T 3N5

Info & Réservation : **819 533.4555**
Télécopieur : **819 533.3959**
Courriel : golfsteflore@cgocable.ca

PEPINIERE DU PARC

Renée Soucy, associée
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager
reneesoucy@pepiniereduparc.com

819-532-2068
www.pepiniereduparc.com

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, GOX 1N0

CRÉMERIE DE FLORE

MENU CASSE-CROÛTE DISPONIBLE!

À VOUS SERVIR NOTRE SUCCULENTE CRÈME MOLLE

Frites maison

ALAFOT

3580, chemin de Ste-Flore, Shawinigan | 819 538-8743 | cremeriedeflore.com

MARINA LAC DES PILES

561 CHEMIN DU PORTAGE, SHAWINIGAN, QC G9T 0B4
(819) 533-1014
WWW.MARINALACDESPILES.COM

GESTEM

Milette portes-doors

100, avenue Industrielle
St-Boniface (Québec) GOX 2L0

1 800 567-2931
Téléphone : 819 535-5588
info@portesmilette.com

CRÉATIVITÉ
AUTHENTICITÉ
SAVOIR-FAIRE

BLH ^{+10 ANS}

architectes

blharchitectes.com
819.840.2812

le2800 du parc

HÉBERGEMENT
RESTAURANT
SALLE DE RECEPTION
CORPORATIF

819 538-7000
le2800duparc.ca

2800, chemin de Saint-Jean-des-Piles
Shawinigan, Québec
GOX 2V0

GARAGE STE-FLORE 1999 INC

3320, chemin de Sainte-Flore
Shawinigan, Québec G9T1A3
Tél. : 8195382011
garagesteflore@hotmail.com

Licence R.B.O. : 8359-6213-01

Daniel HARDY

Construction 2011

Résidentiel □ Commercial □ Industriel

(819) 539-3074